

**DÉCLARATION LIMINAIRE -
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 3 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur le Président du CHSCT 93,

FO dénonce la situation des conditions de travail des agents dans le département ainsi que les conditions catastrophiques des structures.

En effet, la grande majorité des sites du département sont non conformes car en dégradation, cette dernière s'accroissant de jour en jour. Ainsi, pour citer un exemple concret, qui hélas sont légion, la porte de sécurité située au rez de chaussée de l'accueil de l'immeuble Satie ne ferme plus depuis quelques jours, ce qui est révélateur de la considération qu'accorde la direction à la sécurité de ses personnels alors que l'état d'urgence est décrété sur le territoire.

Par ailleurs, l'insalubrité des espaces de travail des agents, l'augmentation des accidents de travail, les avis des médecins de prévention non pris en compte, comme par exemple en ce qui concerne l'aménagement des postes, ou encore **l'absence totale de moyens**, la direction se contentant de gérer la pénurie, sont des révélateurs de la situation telle que vécue au quotidien par les agents.

FO tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme, et exige que toute la Seine Saint Denis soit classée en zone ZUS et QPV (Quartier prioritaire de la ville), afin que la spécificité du département soit enfin reconnue par la direction générale ainsi que le travail des agents.

Par ailleurs, **la fusion des SIE, CDIF et autres structures et services** telle que la création du Pôle Départemental de enregistrement sur le site Moulin de la DDFIP en dépit de toute concertation et de toute information des organisations syndicales et des agents. Ces mesures sont la conséquence directe du manque de moyens et des suppressions d'emplois qui démontrent l'inexistence flagrante de dialogue social dans le département.

Alors que les agents subissent un contrôle déontologique sur leurs déclarations de revenus en permanence, un contribuable se promène dans un service non accessible au public en train de consulter un dossier ... sans que les suites de cette affaire soient portées à la connaissance du CHSCT !

FO désapprouve cette politique qui fait que les agents victimes deviennent des accusés pour l'administration, considérés comme des fraudeurs en puissance !

FO tient à rappeler à la direction que la santé et la sécurité des agents sont de la responsabilité pénale de la direction qui doit tout mettre en œuvre pour les assurer.

Ainsi, **FO** demande à la direction locale d'appliquer les recommandations de la direction centrale en matière d'affichage et de signalétique des sites amiantés, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour.

Pour **FO**, l'attention à porter à l'amélioration de la sécurité des personnels demeure fondamentale, dans un contexte où les agents de la DGFIP sont exposés quotidiennement, de part l'exercice même de leurs missions